



Extrait du Registre aux Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de NOYELLES LES SECLIN

L'an deux mille vingt-cinq, les vingt-quatre mars, le Conseil Municipal de la Commune de NOYELLES Lès SECLIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 20 mars 2025, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Conseillers Municipaux en exercice : 13

Présents : Henri LENFANT - Yveline PEYRONIE - Stéphane ROLAND - Dominique BLANCHART - Philippe HEROGUER - Audrey FOCKEU - Isabelle CHARDON - Jean-Michel DARQUE - Alain LACHEREZ - Claudine PLICHON - Joëlle CASTELLI

Excusés : Marc DUPRE donne pouvoir à Henri LENFANT, Christelle NEIRYNCK donne pouvoir à Audrey FOCKEU

Secrétaire de séance : Yveline PEYRONIE

DELIBERATION N° 17/2025/VC/HL

Objet : Désignation des membres des commissions municipales

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT).

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

Commissions municipales. Désignation des membres

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, je vous propose de créer 13 commissions municipales chargées d'examiner les projets qui leur seront soumis au conseil.

Je vous propose donc, Mesdames, Messieurs, d'adopter la délibération suivante :

Article 1 : Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :

1. Travaux, grands projets et cadre de vie
2. Animations, Fêtes, Cérémonies, Aînés
3. Budget, finances
4. Enfance, Jeunesse
5. Affaires Scolaires
6. Communication, Systèmes d'Information
7. Vie associative
8. Culture
9. Action Sociale, Emploi, Logement, Accessibilité
10. Transition Ecologique et Economies d'Energie
11. Ressources Humaines
12. Sécurité
13. Développement des Commerces de Proximité

Article 3 : après appel à candidatures, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

1. Travaux, grands projets et cadre de vie

Elu référent : Yveline PEYRONIE

Membres élus : Marc DUPRE, Stéphane ROLAND, Dominique BLANCHART, Philippe HEROGUER, Joëlle CASTELLI, Alain LACHEREZ

2. Animations, Fêtes, Cérémonies, Aînés

Elu référent : Stéphane ROLAND

Membres élus : Christelle NEIRYNCK, Dominique BLANCHART, Audrey FOCKEU, Joëlle CASTELLI, Jean-Michel DARQUE, Claudine PLICHON

3. Budget, finances

Elu référent : Henri LENFANT

Membres élus : Yveline PEYRONIE, Marc DUPRE, Philippe HEROGUER, Alain LACHEREZ

4. Enfance, Jeunesse

Elu référent : Christelle NEIRYNCK

Membres élus : Audrey FOCKEU, Isabelle CHARDON,

5. Affaires Scolaires

Elu référent : Henri LENFANT

Membres élus : Audrey FOCKEU, Isabelle CHARDON, Dominique BLANCHART

6. Communication, Systèmes d'Information

Elu référent : Audrey FOCKEU

Membres élus : Marc DUPRE, Philippe HEROGUER

7. Vie associative

Elu référent : Jean-Michel DARQUE

Membres élus : Stéphane ROLAND, Dominique BLANCHART, Joëlle CASTELLI

8. Culture

Elu référent : Marc DUPRE

Membres élus : Isabelle CHARDON, Jean-Michel DARQUE

9. Action Sociale, Emploi, Logement, Accessibilité

Elu référent : Christelle NEIRYNCK

Membres élus : Claudine PLICHON, Stéphane ROLAND, Dominique BLANCHART

10. Transition Ecologique et Economies d'Energie

Elu référent : Philippe HEROGUER

Membres élus : Joëlle CASTELLI, Alain LACHEREZ, Dominique BLANCHART

11. Ressources Humaines

Elu référent : Henri LENFANT

Membres élus : Yveline PEYRONIE, Stéphane ROLAND

12. Sécurité

Elu référent : Jean-Michel DARQUE

Membres élus : Stéphane ROLAND, Marc DUPRE, Alain LACHEREZ

13. Développement des Commerces de Proximité

Elu référent : Jean-Michel DARQUE

Membres élus : Dominique BLANCHART, Stéphane ROLAND

Délibération adoptée à 11 voix pour et 2 abstentions

Le 24 mars 2025

Le Maire,

Henri LENFANT



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.